

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

**Décision n° 2438 du 15 octobre 2013 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2013 de sous-officiers de réserve de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ1319212S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L. 4136-3 du code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 20 février 2013 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu la circulaire n° 51852 du 12 juillet 2013 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2013;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 15 octobre 2013,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le tableau d'avancement pour l'année 2013 des sous-officiers de réserve de la gendarmerie de l'armement est arrêté ainsi qu'il suit:

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie*

Pour le grade de major de réserve, les adjudants-chefs de réserve: *néant*.

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, les adjudants de réserve:

Bastian, Jean-Marc                      Nigend : 95 979

Bacher, Jean-Louis                      Nigend : 85 466

Pour le grade d'adjudant de réserve, le maréchal des logis-chef de réserve:

Pellegrin, Christophe                      Nigend : 322 310

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, le gendarme de réserve:

Potel, Fabrice                              Nigend : 101 916

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale: néant.*

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 octobre 2013.

*Le colonel, commandant la gendarmerie de l'armement,*  
J.-L. PAYRARD